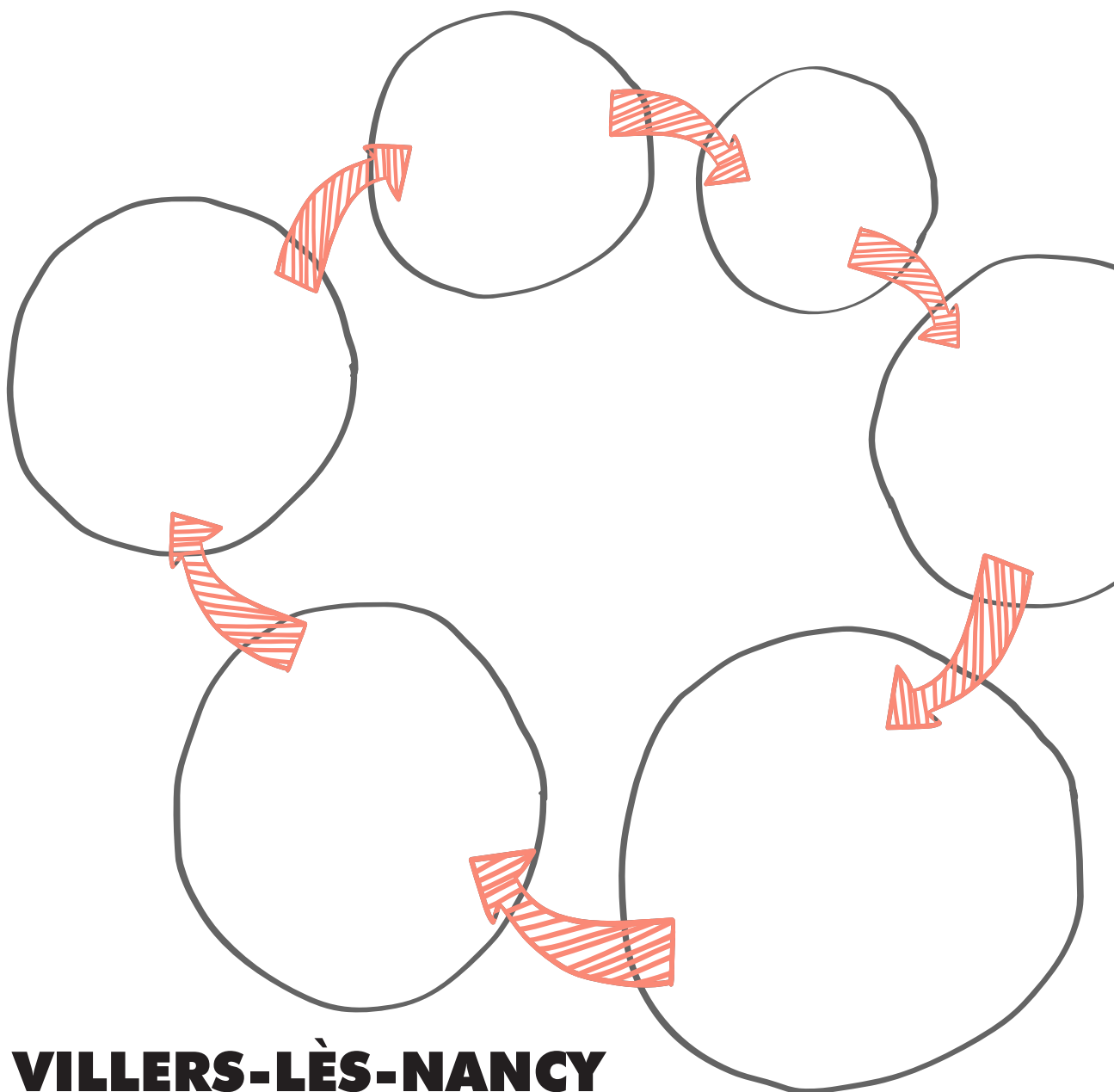


BUDGET PRIMITIF 2020

**BUDGET PRINCIPAL &
BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTÉ**



VILLERS
lès —
NANCY

VILLERS-LÈS-NANCY

Sommaire

Eléments de rappel.....	3
Introduction : Présentation générale du budget	4
A. Les informations essentielles du budget 2020	4
B. Présentation générale du budget	5
Le renforcement de l'épargne de fonctionnement.....	6
A. Des recettes de fonctionnement en berne.....	6
La baisse des dotations	7
Une politique fiscale stable	7
Les produits des services et du domaine	8
Les subventions reçues.....	8
B. Des dépenses plus efficaces	9
Des charges générales en diminution	9
Des dépenses de personnel maîtrisées.....	10
Le maintien des subventions aux associations.....	11
Les frais financiers	11
Présentation des dépenses par politiques publiques	12
C. Une épargne de fonctionnement consolidée	13
Un niveau d'investissement ambitieux.....	14
A. Les investissements 2020.....	14
Les principaux investissements 2020	15
Présentation des investissements par politiques publiques.....	18
B. Le financement des investissements	19
Les recettes affectées aux investissements	19
Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette	20

Eléments de rappel

Le Débat d'Orientation Budgétaire du 20 janvier 2020 fut l'occasion de rappeler la situation macro-économique et d'analyser la santé financière de la commune de 2014 à 2019 afin mieux comprendre la trajectoire budgétaire envisagée pour les années à venir (2020 à 2022).

Le DOB ayant ainsi permis de prendre de la hauteur et de replacer la situation actuelle dans son contexte, le présent rapport de présentation s'attachera donc à commenter plus précisément les crédits inscrits au titre de l'exercice 2020 qui respectent les engagements données lors du DOB.

Rappelons avant toute chose que le budget est à la fois un acte de prévision, et aussi, s'agissant des dépenses, d'autorisation d'engager des crédits.

A ce sujet, le niveau de vote porte sur des chapitres, regroupant des ensembles cohérents de postes de dépenses (dépenses de personnel, charges générales, etc...). Au sein de ces chapitres, la présentation des crédits détaillée par nature revêt un caractère uniquement indicatif et prévisionnel. Des ajustements peuvent être réalisés en cours d'année par virements de crédits, sans qu'il soit besoin d'un vote en conseil municipal.

Le budget est composé de deux sections, fonctionnement et investissement, qui doivent s'équilibrer en dépenses et en recettes. De plus, au titre de la « règle d'or », l'équilibre réel du budget n'est réputé être assuré que lorsque le remboursement des emprunts peut être couvert par des ressources propres (il est donc interdit d'emprunter une nouvelle dette pour rembourser une ancienne).

L'importance de cette règle justifiera d'étudier en détail les niveaux d'épargne de la commune (page 13).

S'agissant des investissements, le vote du budget ne porte que sur les inscriptions nouvelles, étant entendu que les dépenses d'équipement (et leurs recettes affectées) engagées mais non réalisées en 2019, font l'objet d'un report automatique des crédits au titre des « restes à réaliser ».

L'exercice 2020 intègre également les résultats (excédents ou déficits) de 2019, par anticipation, en attendant l'approbation du compte administratif et du compte de gestion définitif.

Introduction : Présentation générale du budget

A. Les informations essentielles du budget 2020

Il est possible de résumer la teneur de ce budget primitif en cinq points essentiels :

Aucune hausse d'impôts : conformément à l'engagement de l'équipe municipale, cette stabilité fiscale vaut également pour les tarifs des services municipaux (sauf indexations obligatoires).



Maintien des subventions aux associations : malgré un contexte budgétaire difficile, l'enveloppe dédiée aux subventions est maintenue en faveur des partenariats avec le tissu associatif qui contribuent pleinement à mener les politiques culturelles, sportives, solidaires... aux côtés de la commune

Réalisation d'économies structurelles : la conciliation des deux points ci-dessus représente un tour de force qui nécessitera de réduire les dépenses de fonctionnement 2020 en réalisant des économies « intelligentes », c'est-à-dire au service et non au détriment des politiques communales, pour pouvoir continuer à investir.



Une politique d'investissement soutenue : la ville réinjecte les économies de fonctionnement dans la réalisation d'investissements permettant de moderniser et d'améliorer les équipements municipaux et de réaliser les opérations promises lors du mandat (construction de la Maison de Santé, Modernisation de la résidence Paul Adam, etc...).

Un recours à l'emprunt limité aux opérations « autofinancées » : la commune ne souscrira pas d'emprunt, sauf pour deux opérations spécifiques qui seront capables de les rembourser par elles-mêmes (grâce aux économies ou aux recettes générées). La dette nouvelle permettra donc de réaliser ces projets sans coûter quoi que ce soit aux contribuables villarois.



B. Présentation générale du budget

Le budget 2020 de la commune de Villers est valorisé à 18,4 M€, dont 16,2 M€ d'opérations réelles et 2,2 M€ d'opérations d'ordre.

Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

Avec 13 M€, la section de fonctionnement représente près de 70 % du budget.

La section d'investissement, valorisée à 5,4 M€, est particulièrement importante cette année encore compte-tenu de la poursuite des investissements majeurs (rénovation de la résidence Paul Adam, construction de la Maison de Santé).

La section d'investissement du budget principal présente un suréquilibre de 380 K€ correspondant au produit de deux cessions réalisées en 2019 que la municipalité s'est engagée à préserver pour financer de futurs investissements lors du prochain mandat.

Le budget annexe de la Maison de Santé, créé en 2018 et composé essentiellement de dépenses et recettes d'investissement, représentera 1,5 M€ d'opérations réelles en 2020.

	BUDGETS		
	Principal	Maison de Santé	TOTAL
Fonctionnement			
Dépenses	13 026 791	6 000	13 032 791
Réelles	11 297 680	6 000	11 303 680
Ordre	1 729 111		1 729 111
Recettes	13 026 791	6 000	13 032 791
Réelles	13 020 121	6 000	13 026 121
Ordre	6 670		6 670
Investissement			
Dépenses	3 469 709	1 953 773	5 423 482
Réelles	3 463 039	1 453 773	4 916 812
Ordre	6 670	500 000	506 670
Recettes	3 849 709	1 953 773	5 803 482
Réelles	2 120 598	1 453 773	3 574 371
Ordre	1 729 111	500 000	2 229 111
TOTAL (Fonctionnement + Investissement)			
Dépenses	16 496 500	1 959 773	18 456 273
Réelles	14 760 719	1 459 773	16 220 492
Ordre	1 735 781	500 000	2 235 781
Recettes	16 876 500	1 959 773	18 836 273
Réelles	15 140 719	1 459 773	16 600 492
Ordre	1 735 781	500 000	2 235 781

Equilibre du BP 2020 (dont restes à réaliser 2019)

Le renforcement de l'épargne de fonctionnement

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes de fonctionnement seront peu évolutives au budget 2020, dès lors que les dotations baissent mécaniquement et que la commune a décidé de ne pas lever de fiscalité supplémentaire. Dès lors, afin de maintenir les investissements sans recourir à l'emprunt, il est nécessaire de réduire les dépenses de fonctionnement pour maintenir ou améliorer l'épargne de la commune.

A. Des recettes de fonctionnement en berne

Le tableau ci-dessous indique que les recettes stagnent, notamment en raison de la baisse prévisionnelle des dotations. Les taux de fiscalité restant inchangés, le produit des impôts n'augmente que marginalement (grâce à l'évolution des bases indexée sur l'inflation), juste assez pour compenser la réduction des concours de l'Etat.

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
73 - Fiscalité	8 222 600	8 278 800	0,7%
Fiscalité directe	4 634 600	4 685 000	1,1%
Reversements de fiscalité	2 909 000	2 912 000	0,1%
Droits de mutation	480 000	500 000	4,2%
Autres impôts	199 000	181 800	-8,6%
74 - Dotations et subventions	1 920 800	1 901 940	-1,0%
Dotations	960 000	880 000	-8,3%
Subventions	637 000	685 700	7,6%
Compensations	323 800	336 240	3,8%
70 - Produits des services	967 700	992 200	2,5%
75 - Produits courants	459 300	447 450	-2,6%
013 - Atténuations de charges	297 500	275 000	-7,6%
77 - Produits exceptionnels	62 700	30 500	-51,4%
Total hors résultat	11 930 600	11 925 890	0,0%
002 - Résultat N-1	904 920	1 100 231	21,6%
Total général	12 835 520	13 026 121	1,5%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

NB : Les recettes totales progressent en 2020 si l'on tient compte du résultat N-1, important en 2020 compte-tenu d'un excédent de clôture exceptionnellement conséquent en 2019, qui s'explique notamment par le produit des cessions (380 K€) et le rattrapage « en comptabilité » d'un décalage historique dans la perception des subventions en provenance de la CAF.

La baisse des dotations

Bien que la loi de finances pour 2020 ait maintenu l'enveloppe normée à son niveau de 2019, **la dotation globale de fonctionnement diminuera** pour la commune de Villers pour deux raisons :

- L'enveloppe normée est composée de « sous-enveloppes ». Parmi celles-ci, les dotations de péréquation, en faveur des communes « fiscalement moins riches » vont augmenter. Afin de maintenir l'enveloppe globale au même niveau, les autres enveloppes, dont la dotation forfaitaire, baisseront à due concurrence. Or, Villers n'est pas éligible aux dotations qui augmentent, et perçoit uniquement la dotation forfaitaire qui baisse chaque année.
- Après une hausse du nombre d'habitants en 2018, les statistiques de l'INSEE semblent indiquer un fléchissement de la population communale en 2019 et 2020 qui se traduira par une baisse de la dotation forfaitaire dès lors que celle-ci est calculée en fonction du nombre d'habitants.

Le montant de dotations estimé au budget tient compte du montant réellement perçu en 2019 (938 K€) et des facteurs de baisse ci-dessus, évalués à 60 K€ sur la base des années précédentes.

Une politique fiscale stable



S'agissant de la fiscalité directe (Taxes foncières et d'habitation), et conformément aux engagements de l'équipe municipale, **les taux d'imposition resteront toujours inchangés en 2020**.

Par conséquent, le produit fiscal augmentera uniquement au rythme de l'indexation des bases, calquée sur l'inflation depuis 2018 pour la taxe foncière les ménages (cette année, l'inflation prise en compte s'élève à 1,2 %).

En revanche, pour la Taxe Habitation, le législateur a dérogé à l'indexation sur l'inflation en instaurant un coefficient forfaitaire de 0,9 % moins favorable pour les collectivités (plus favorable pour les redevables de la Taxe Habitation, c'est-à-dire majoritairement l'Etat qui l'acquitte désormais à la place des contribuables suite aux récentes réformes fiscales).

L'évolution attendue du produit de la fiscalité directe, sur la base de ces considérations, est de 50 K€ environ.

Par ailleurs, les **reversements de fiscalité** du Grand Nancy sont stables dès lors que l'attribution de compensation, qui en compose la majeure partie (2,5 M€), est figée par principe. Seule la dotation de solidarité (390 K€) évolue chaque année à la marge.

Les **droits de mutations** sont par nature aléatoires, selon le nombre et le montant des transactions immobilières réalisées sur le territoire dans l'année. Le montant de 2020 a été estimé prudemment à 500 K€ (contre 611 K€ réellement perçus en 2019).

Les **autres produits fiscaux** sont composés essentiellement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE ; 160 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE ; 20 K€) qui sont peu évolutifs.

Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont regroupés au sein des chapitres 70 et 75 dans le tableau ci-avant.

Ils sont stables dès lors que **la commune s'est engagée à ne pas augmenter ses tarifs**. La progression de ces postes de recettes s'explique donc uniquement par l'effet « quantités », et non par l'effet « prix ».

Les loyers (chapitre 75) diminuent légèrement suite à la vente en 2019 d'une maison occupée par deux locataires, et par une baisse du nombre d'occupants dans les résidences autonomie (afin de préparer les travaux de modernisation de la résidence Paul Adam).

A l'inverse, les redevances (chapitre 70) augmentent modestement, principalement en raison d'une fréquentation accrue des dispositifs périscolaires par les jeunes villarois.

Les subventions reçues

Le montant des subventions de fonctionnement attendues en 2020 progresse d'environ 50 K€, en raison de la montée en puissance des subventions perçues auprès de la CAF au titre des actions réalisées en matière de coordination de la politique petite enfance et du relais assistantes maternelles.

B. Des dépenses plus efficaces

Tenaillée entre des recettes peu évolutives et la volonté de poursuivre les investissements nécessaires au territoire, la commune n'a d'autre choix que de poursuivre la recherche d'économies sur ses dépenses de fonctionnement.

En conséquence, les services communaux réalisent des efforts quotidiens, année après année, pour réduire les dépenses courantes (et ce en dépit de l'inflation). Ces efforts se poursuivront naturellement en 2020 en inscrivant au budget les crédits « au plus juste ».

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
011 - Charges générales	2 746 956	2 632 508	-4,2%
012 - Charges de personnel	7 303 610	7 333 530	0,4%
014 - Atténuations de produits	-	7 000	
65 - Charges courantes	1 175 510	1 165 642	-0,8%
Subventions aux asso.	780 000	789 132	1,2%
Autres subventions	165 000	140 000	-15,2%
Autres charges	230 510	236 510	2,6%
66 - Charges financières	120 000	82 000	-31,7%
67 - Charges exceptionnelles	15 600	18 000	15,4%
68 - Provisions	80 000		-100,0%
022 - Dépenses imprévues	65 000	65 000	0,0%
Total général	11 506 676	11 303 680	-1,8%

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)



Des charges générales en diminution

Au-delà des efforts quotidiens pour stabiliser les dépenses courantes (c'est-à-dire contrer l'inflation), quelques facteurs d'économies peuvent être évoqués :

- La baisse des dépenses d'énergie s'explique par un meilleur suivi et le raccordement au réseau de chaleur qui permet de chauffer les bâtiments comme l'hôtel de ville de façon plus économique
- La non reconduction des crédits exceptionnellement inscrits en 2019 pour l'organisation du quarantième anniversaire du jumelage avec Oerlinghausen (36 K€ pour mémoire)

Charges générales	BP 2019	BP 2020	Evolution
Energie, Fluides	639 500	618 618	-3,3%
Entretien du patrimoine	453 150	465 100	2,6%
Fournitures	305 880	270 965	-11,4%
Services	1 242 296	1 178 815	-5,1%
Taxes	106 130	99 010	-6,7%
Total	2 746 956	2 632 508	-4,2%

Décomposition des charges générales

Des dépenses de personnel maîtrisées

Comme dans de nombreuses communes, la masse salariale représente les deux tiers du budget de fonctionnement. La maîtrise des dépenses suppose donc avant tout de contenir l'évolution de ce chapitre budgétaire qui traduit néanmoins les ressources humaines qui incarnent et font vivre les services publics de Villers.

Ce défi nécessite donc de rechercher le point d'équilibre entre les attentes des villarois et les services offerts aux habitants, en identifiant la meilleure organisation possible pour y parvenir (et non en pratiquant une politique arbitraire de non-remplacement d'un départ sur deux par exemple).

Le tableau ci-dessous relatif à l'évolution des effectifs entre 2019 et 2020 souligne l'effort continu de maîtrise des effectifs. On constate le transfert de 5 ETP (Equivalents Temps Plein) de la catégorie B à la catégorie A, suite à décrets de 2017 prononçant le reclassement de grade en catégorie A des Educateurs de Jeunes Enfants et Assistants Socio-Educatifs au 1^{er} février 2019.

Catégorie de grade	Catégorie de l'agent	Agents sur postes permanents en équivalents temps plein	
		au 01/01/2019	au 01/01/2020
A	Titulaires / stagiaires	11,00	15,00
	Contractuels / CDI	1,00	1,00
	TOTAL A	12,00	16,00
B	Titulaires / stagiaires	16,00	11,00
	Contractuels / CDI	-	-
	TOTAL B	16,00	11,00
C	Titulaires / stagiaires	113,82	112,90
	Contractuels / CDI	6,00	7,25
	TOTAL C	119,82	120,15
TOTAL		147,82	147,15

La quasi-stabilité de la masse salariale en 2020 (+ 0,4 % seulement) s'explique notamment par la réorganisation de la politique Petite Enfance, concrétisée par l'ouverture du relais assistantes-maternelles et la fermeture de la crèche familiale dont les personnels s'étaient vus verser le salaire de décembre 2018 et leurs indemnités sur l'exercice suivant (janvier 2019). La non-reconduction de ces crédits permet de compenser l'évolution naturelle de la masse salariale (effet GVT : Glissement Vieillesse Technicité : la progression des carrières a tendance à augmenter les dépenses).

Le maintien des subventions aux associations



Fidèle à ses engagements **la commune maintient l'enveloppe de subventions aux associations à son niveau actuel de 780 K€**. L'enveloppe semble même augmenter faiblement de près de 10 K€ mais il s'agit en réalité de dépenses auparavant considérées comme des charges, requalifiées en subventions par la Trésorerie.

NB : La répartition de cette enveloppe entre les différents partenaires de la commune fait l'objet d'une délibération distincte du vote du budget.

Au-delà des associations, la commune verse également une participation au centre social CAF Jolibois de 10 K€. Suite à un oubli en 2018 qu'il convenait de rattraper en 2019, le montant affiché au BP de 2019 était donc de 20 K€ (deux annuités). En 2020, le montant est ramené normalement à 10 K€ (une annuité).

Enfin, la ville contribue également au financement du Centre Communal d'Action Sociale. Au-delà de la participation de 120 K€, la commune prévoit également une subvention complémentaire de 15 K€ qui pourra être mobilisée par le CCAS pour accompagner les familles tant en matière de garde d'enfant que d'accès au sport et à la culture (ancien dispositif Pass Sport et Culture). En effet, comme tout nouveau dispositif, l'appropriation de ces aides par les familles nécessite de s'inscrire dans la durée. Ces aides sont susceptibles de se développer en 2020.

Les frais financiers

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits par la commune. Leur montant diminue de près de 30 % (environ 40 K€ donc) conformément à ce qui a été annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire dont le rapport expliquait en détails que la commune est parvenu à réduire son encours de dette et à renégocier deux contrats de prêts.

Cette renégociation a permis d'obtenir de meilleurs taux, mais aussi de lisser sur 5 ans le remboursement de ces emprunts, ce qui a permis de mettre en adéquation la maturité de la dette avec la durée de vie des équipements municipaux.

La performance de la dette peut être mesurée au regard du taux moyen (montant des frais financiers divisés par la valeur de l'encours de dette), comme ci-dessous :

Indicateurs	BP 2019	BP 2020	Evolution
Frais financiers	120 000	82 000	-31,7%
Encours au 1er janvier	5 747 317	5 496 714	-4,4%
Taux moyen	2,1%	1,5%	-28,6%

Evolution du taux moyen de la dette

Présentation des dépenses par politiques publiques

Au-delà de la présentation traditionnelle des dépenses (chapitres, natures), le budget traduit avant tout les moyens dévolus aux différentes politiques publiques communales. A ce titre, il est proposé de présenter, à titre indicatif, les dépenses de gestion (chapitres 011 et 65) et de personnel selon une autre grille de lecture correspondant davantage aux services rendus aux habitants :

Politiques	Personnel	Gestion	Total	%
Education	1 212 600	671 913	1 884 513	22%
Sports Jeunesse	1 156 700	590 890	1 747 590	21%
Culture	351 330	709 635	1 060 965	13%
Séniors	609 400	328 805	938 205	11%
Petite Enfance	661 400	179 445	840 845	10%
Cadre de vie	647 700	136 305	784 005	9%
Solidarités	322 600	196 190	518 790	6%
Citoyenneté & Démocratie	186 500	30 735	217 235	3%
Sécurité	167 400	5 390	172 790	2%
Population	145 500	19 490	164 990	2%
Développement Durable	34 800	27 117	61 917	1%
Autres	-	51 165	51 165	1%
Total des politiques	5 495 930	2 947 080	8 443 010	
<i>Non ventilé</i>	<i>1 837 600</i>	<i>851 070</i>	<i>2 688 670</i>	
Total général	7 333 530	3 798 150	11 131 680	

Présentation des dépenses (011, 65 et 012) par politiques publiques

Cette présentation met en évidence un phénomène connu : ce sont sans surprise les habitants les plus jeunes et les plus âgés qui consomment le plus de services publics (Education, Petite enfance, Séniors). Ces thématiques représentent près de 45 % du budget alloué directement aux politiques publiques.

La présentation met également en avant les moyens dévolus à l'attractivité de la commune (33 %), qui présente la particularité d'être une ville très sportive mais également riche en activités culturelles.

Enfin, cette présentation a le mérite de rappeler qu'il est possible, parfois, de réaliser de grandes choses avec peu de moyens. En matière de développement durable, le classement du plateau en Espace Naturel Sensible en constitue le parfait exemple puisque ce projet à enjeux requiert des moyens financiers relativement modestes dès lors que les efforts fournis s'expriment davantage en temps passé aux côtés des partenaires qu'en nombre de factures.

C. Une épargne de fonctionnement consolidée

L'épargne, étant définie comme le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, constitue un élément essentiel du financement des investissements dès lors qu'elle permet de procéder directement aux travaux, ou de recourir à l'emprunt en garantissant la possibilité de rembourser les annuités ultérieures.

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement à l'exclusion des frais financiers. Elle traduit donc l'autofinancement dégagé sur le budget courant de la commune. **Le budget 2020 parviendra à bonifier l'épargne de gestion de 25 %** dès lors que la commune a réalisé des économies sur ses dépenses qu'elle bénéficie d'une un excédent de fonctionnement reporté exceptionnellement important.

L'épargne brute exprime quant à elle l'écart entre toutes les recettes et dépenses de la section de fonctionnement. Elle représente l'autofinancement total dégagé au profit de la section d'investissement. **L'épargne brute du BP 2019 s'améliore de 30 %** dès lors qu'à une épargne de gestion déjà bonifiée s'ajoute une baisse significative des frais financiers obtenue lors la renégociation de deux emprunts en 2019.

L'épargne nette, obtenue en soustrayant le remboursement des emprunts de l'épargne brute, traduit l'autofinancement restant pour les investissements nouveaux, dès lors qu'une partie de l'épargne brute a été consommée pour rembourser l'annuité en capital de la dette. **En améliorant son épargne nette de 85 %, la commune se donne donc les moyens d'investir 480 K€ de plus** sans avoir à recourir à l'emprunt.

NB : Disposer d'une épargne nette positive revient à respecter la « règle d'or » qui interdit aux collectivités de se surendetter (emprunter pour rembourser d'anciens emprunts) puisque la commune démontre ainsi qu'elle est capable de rembourser sa dette avec sa seule épargne de fonctionnement.

Par ailleurs, la **capacité de désendettement** symbolise le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette si la commune y consacrait la totalité de son épargne brute. Cet indicateur permet d'évaluer le niveau d'endettement de la commune dès lors que la capacité à emprunter dépend étroitement de la capacité à rembourser (grâce à l'épargne).

Au BP 2020, la capacité de désendettement, portée à 3,2 années, s'améliore de 26 % et reste donc largement en-deçà des seuils d'alerte (10-12 ans).

Niveaux d'épargne	BP 2019	BP 2020	Evolution
Recettes réelles	12 835 520	13 026 121	1,5%
Dépenses réelles (hors intérêts)	11 386 676	11 221 680	-1,4%
Epargne de Gestion	1 448 844	1 804 441	24,5%
Intérêts de la dette	120 000	82 000	-31,7%
Epargne Brute	1 328 844	1 722 441	29,6%
Remboursements d'emprunts	763 200	675 000	-11,6%
Epargne Nette	565 644	1 047 441	85,2%
Encours de dette au 1er janvier	5 747 317	5 496 714	-4,4%
Capacité de désendettement	4,3	3,2	-26,2%

Niveaux d'épargne et d'endettement (tous budgets)

Un niveau d'investissement ambitieux

La stratégie financière de la commune s'appuie sur la volonté de poursuivre une politique d'investissement soutenue. Cette deuxième partie du rapport de présentation s'attachera donc à présenter les projets d'investissements 2020 ainsi que leurs modes de financement.

A. Les investissements 2020

Les dépenses d'investissement apparaissent beaucoup moins importantes au BP 2020 qu'au budget précédent alors que les dépenses d'équipement, c'est-à-dire les investissements réels sont pourtant presque stables (4,2 M€ en 2020, contre 4,9 M€ en 2019, en incluant les restes à réaliser).

En réalité, des dépenses en diminution concernent essentiellement :

- le déficit d'investissement de l'année N-1 (qui constitue une dépense l'année N),
- la dette : non seulement les remboursements d'emprunts diminuent, mais il n'y a plus lieu d'inscrire 1,2 M€ de refinancements ou remboursements anticipés qui constituaient des dépenses exceptionnelles en 2019.
- les régularisations comptables (elles furent réalisées en 2019 et ne sont plus nécessaires en 2020).

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
001 - Déficit N-1	694 583	13 323	-98,1%
020 - Dépenses imprévues	15 000	25 000	66,7%
16 - Dette	1 945 004	680 000	-65,0%
Remboursement des emprunts	763 200	675 000	-11,6%
Refinancement	1 000 000	-	-100,0%
Remboursements anticipés	175 804	-	-100,0%
Autres	6 000	5 000	-16,7%
Dépenses d'équipement	4 346 740	2 614 291	-39,9%
20 - Immo. Incorporelles	84 800	52 770	-37,8%
204 - Subv. D'équipement	500	500	0,0%
21 - Immo. Corporelles	3 000 940	1 808 521	-39,7%
23 - Travaux en cours	1 260 500	750 000	-40,5%
26 - Participations	-	2 500	
Régularisations	268 250	-	-100,0%
Total propositions nouvelles	7 269 577	3 332 614	-54,2%
+ Restes à réaliser N-1	567 643	1 584 198	179,1%
Total Général	7 837 220	4 916 812	-37,3%

Dépenses réelles d'investissement (tous budgets)

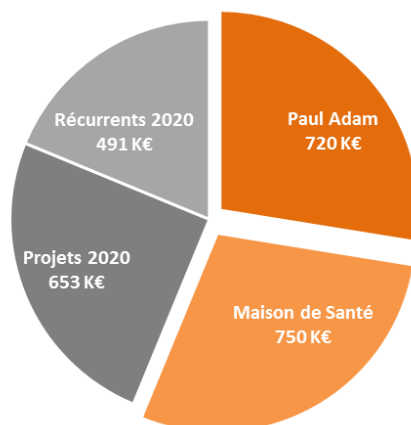


Les principaux investissements 2020

Les 2,6 M€ de dépense nouvelles d'équipements prévues en 2020 peuvent être réparties en 4 blocs :

- La Modernisation de la Résidence Paul Adam
- La Construction de la Maison de Santé (budget annexe)
- Les nouveaux projets 2020
- Les investissements récurrents 2020

Projets autofinancés



Modernisation de la Résidence Paul Adam

La rénovation des logements de la résidence autonomie Paul Adam représenta une inscription nouvelle de 720 K€ au budget 2020 qui s'ajoutera aux 220 K€ reportés automatiquement au titre des restes à réaliser 2019 (soit 940 K€ au total).

Le projet est constitué de deux étapes, consistant tout d'abord en l'aménagement d'un logement témoin afin que les résidents puissent tester les aménagements et équipements proposés par l'architecte et y apporter leur expertise d'usage avant le démarrage des travaux. *D'ailleurs, une réflexion est en cours quant à la transformation de ce logement témoin à l'issue des travaux de réhabilitation en logement pédagogique et d'accueil transitoire destiné à des personnes susceptibles de faire évoluer leur habitat, et de l'équiper d'aides techniques qui pourraient être testées préalablement à un retour à domicile.*

Par la suite, c'est l'ensemble des logements qui seront totalement rénovés et donc agréables, lumineux, sécurisés et adaptés aux besoins des personnes âgées grâce à des équipements ergonomiques et neufs.

Pour rappel, le projet représentera un coût global d'environ 3 M€ bénéficie déjà de 365 K€ de subventions et d'un prêt à taux zéro de 1 145 K€ accordés par la CARSAT. D'autres demandes de subventions ont été déposées. Le coût résiduel pour la commune, sera financé exclusivement par emprunt, étant entendu les économies réalisées en fonctionnement en devenant propriétaire du bien permettront de dégager l'autofinancement nécessaire pour rembourser l'emprunt en question. **Cet emprunt étant ainsi financé, il n'impactera pas les contribuables villarois ni les autres politiques communales.**

Construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Clairlieu

Suite à la pose de la première pierre en juin 2019 et le démarrage du chantier en octobre dernier, la construction de la Maison de Santé s'intensifiera en 2020 avec une enveloppe de 750 K€ qui viendra s'ajouter aux 703 K€ reportés en 2020 au titre des restes à réaliser 2019 (soit 1, 45 M€ au total).

Le projet, d'un coût total prévu de 2,3 M€ est financé par 600 K€ de subventions (ARS, DETR, Région, Métropole), dont 175 K€ ont déjà été perçues en 2018 et 2019. Le versement du solde des subventions est inscrit en 2020 pour 425 K€ au titres des restes à réaliser 2019.

Le solde restant à la charge de la commune sera financé par un emprunt contracté en 2019, d'un montant de 1,67 M€ et dont le remboursement s'étalera sur une durée de 20 ans, avec un taux d'intérêt fixé à 0,74 %. L'emprunt est mobilisé en fonction des besoins de trésorerie entre 2019 (460 K€ mobilisés), 2020 (1 M€ prévu) et 2021(210 K€ estimé).

Les annuités de l'emprunt, qu'il faudra rembourser à partir de 2022, serviront de base de calcul au montant du loyer exigé auprès des professionnels de santé qui occuperont le site. En d'autres termes, **le coût du projet, correspondant à l'emprunt, sera financé par les futurs occupants in fine**. Il s'agit donc là encore, dans la durée, d'une opération « neutre » pour le budget communal.

Les nouveaux projets d'investissements 2020

Il est proposé de regrouper dans cette catégorie les nouvelles dépenses d'investissement inscrites au budget 2020 et qui constituent des « projets » en raison de l'importance de leurs montants et/ou en raison de l'amélioration significative apportée aux équipements ou services municipaux.

Cette catégorie totalise 650 K€ environ selon le détail ci-dessous :

- L'extension du gymnase Marvingt à Clairlieu avec l'aménagement de nouveaux vestiaires pour les joueurs et les arbitres afin de répondre aux exigences de la fédération et aux besoins du club de handball (180 K€)
- La reconstruction du mur du Parc de Graffigny pour la fraction démolie en 2019 pour des questions de sécurité (150 K€)
- L'amélioration du terrain d'honneur de rugby au stade Roger Bambuck, par la reprise de la main courante pour des questions de sécurité (30 K€) et le changement de l'éclairage (100 K€) trop faible pour le niveau de jeu du club, qui pourra, à l'issue des travaux, jouer des matchs de compétition en soirée et s'entraîner dans des conditions idéales.
- L'aménagement des crèches et écoles en vue de lutter contre la chaleur en période de canicule afin de protéger les jeunes publics, en menant une réflexion thermique sur les bâtiments en privilégiant autant que possible la pose de volets ou la végétalisation plutôt qu'en climatisant à outrance (50 K€).

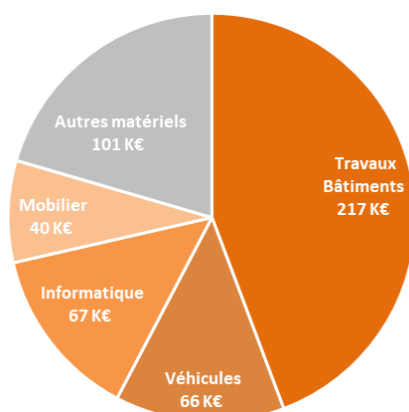
- La poursuite des études s’agissant des travaux de rénovation et d’accessibilité de la MJC Jean Savine (35 K€ de crédits nouveaux en plus des 33 K€ de restes à réaliser 2019) dont l’entrée en phase opérationnelle est prévue pour 2021
- Le lancement d’une étude sur le projet de nouvelle école à défaut d’avoir pu mettre en accessibilité l’école Déruet dont la structure du bâtiment existant engendrait trop de surcoûts qui rendaient la rénovation moins avantageuse qu’une construction neuve (25 K€)
- La poursuite de la reprise des façades et abords du Centre Socio-Culturel des Ecraignes, avec une enveloppe de 23 K€ qui s’ajoute aux 87 K€ reportés au titre des restes à réaliser 2019
- L’acquisition de matériels spécifiques d’entretien des espaces verts (23 K€) permettant de développer la pratique du « Zéro Phytosanitaire » suite à l’étude réalisée en 2019
- L’adaptation des outils numériques pour 34 K€ afin de développer la dématérialisation des conseils et commissions municipales, et de changer de logiciel de gestion financière dans le cadre de la mutualisation informatique au sein du Grand Nancy.

Les investissements récurrents de 2020

Il est proposé de regrouper dans cette catégorie les dépenses inscrites en 2020 au titre des investissements nécessaires à l’entretien des bâtiments (administratifs, scolaires, sportifs, culturels), et au renouvellement des matériels (véhicules, outillage technique, informatique, matériel sportif, etc...) et du mobilier (scolaire par exemple).

Ces dépenses se caractérisent donc par une forme de récurrence qui ne les rendent pas moins essentielles à la qualité des services offerts aux habitants et à l’accueil des publics dans les meilleures conditions possibles.

Ces investissements totalisent 490 K€ de crédits au budget 2020 selon la répartition ci-dessous :



Présentation des investissements par politiques publiques

Au-delà de la revue des principaux projets énumérés ci-dessus, le tableau suivant présente une synthèse des dépenses d'équipement inscrites au budget 2020 par grandes thématiques :

Politiques	Investissements 2020	%
Solidarités	756 000	32%
Séniors	731 000	31%
Sports Jeunesse	352 400	15%
Culture	260 640	11%
Education	155 640	7%
Petite Enfance	40 100	2%
Cadre de vie	37 400	2%
Population	29 070	1%
Autres	4 000	0%
Total des politiques	2 366 250	
<i>Non ventilé</i>	<i>248 041</i>	
Total général	2 614 291	

Sans surprise, les politiques de Solidarités et des Séniors apparaissent en tête de ce classement 2020 en raison respectivement de la construction de la Maison de Santé et de la modernisation de la Résidence Paul Adam.

En dehors de ces opérations majeures « autofinancées », les investissements 2020 se concentrent sur les Sports (extension du gymnase Marvingt, amélioration du terrain de rugby du stade Bambuck, etc...), la Culture et le Patrimoine (reconstruction du mur du parc Graffigny, façade des Ecraignes, etc...) et l'Education (travaux d'entretien dans les écoles et les restaurants scolaires, étude pour une nouvelle école, etc...).

B. Le financement des investissements

Le principe d'équilibre budgétaire suppose d'être en mesure de couvrir les dépenses d'investissement par des recettes. A ce titre, l'épargne de fonctionnement joue un rôle essentiel puisqu'elle doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts, puis, de financer les investissements nouveaux avec le solde, appelé épargne nette.

La commune mobilise également d'autres ressources propres (FCTVA) ou subventions pour financer ses projets.

Enfin, le recours à l'emprunt constitue un financement possible et légitime lorsque la ville est en capacité de financer le remboursement des échéances futures.

Chapitres	BP 2019	BP 2020	Evolution
Résultat N-1	1 001 429	720 724	-28,0%
024 - Cessions	380 000		-100,0%
FCTVA	220 000	115 000	-47,7%
13 - Subventions reçues	841 400	25 850	-96,9%
16 - Dette	3 504 720	1 395 476	-60,2%
Emprunt nouveau	2 498 720	1 389 476	-44,4%
Refinancement	1 000 000	-	-100,0%
Autres	6 000	6 000	0,0%
Régularisations	268 250	-	-100,0%
Total propositions nouvelles	6 215 799	2 257 051	-63,7%
+ Restes à réaliser N-1	292 577	1 317 321	350,2%
Total Général	6 508 376	3 574 371	-45,1%

Recettes réelles d'investissement (tous budgets)

Les recettes affectées aux investissements

La principale ressource propre de la commune réside dans **l'autofinancement** qu'elle parvient à dégager sur la section de fonctionnement (épargne brute), en hausse de près de 400 K€, grâce aux économies réalisées.

Le résultat de l'exercice 2019 (720 K€) regroupe l'excédent d'investissement du budget de la Maison de Santé (20 K€), et le résultat de fonctionnement du budget principal transféré en investissement pour couvrir le solde des restes à réaliser et le déficit d'investissement de 2019 (320 K€), et mettre en réserve le produit des cessions 2019 (380 K€).

Les **subventions d'équipement attendues** concernent une aide de la CAF pour les travaux prévus dans les crèches dans le cadre de la lutte contre la chaleur en période de canicule (14 K€) et un financement de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'acquisition de matériels d'entretien des espaces verts dans une démarche « Zéro Phytosanitaire » (11 K€).

Le montant des subventions du budget 2020 paraît faible de prime abord car celles-ci ont en réalité été engagées sur 2019 et constituent donc des restes à réaliser en 2020 (998 K€).

Le produit du **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** (FCTVA) est prévu en baisse de 105 K€ car c'est le montant investi l'an dernier qui ouvre droit à une récupération partielle de la TVA en 2020. Or, l'année 2019 a été marquée par des travaux lancés mais non payés (restes à réaliser), s'agissant notamment de l'opération Paul Adam (décalage des travaux suite à l'intégration du logement témoin dans le projet), ou des travaux d'accessibilité du gymnase Milliat (difficultés rencontrées par les entreprises pour réaliser le projet de l'architecte en phase de consultation).

Enfin, aucun **produit de cession** n'est prévu à l'heure actuelle au budget 2020. En 2019, la cession d'un terrain rue de la Carrière et de logements de fonction a été réalisée pour 380 K€. Cette recette exceptionnelle est mise en réserve en prévision des investissements que souhaiteront réaliser les futurs élus à l'issue du renouvellement du conseil municipal au mois de mars. Ceci explique que la section d'investissement affiche un suréquilibre de 380 K€ au budget 2020.



Le recours à l'emprunt et la gestion de la dette

Conformément à la stratégie annoncée lors du Débat d'Orientation Budgétaire, **la commune ne recourra pas à l'emprunt pour les investissements classiques.**

Par exception, et de façon limitative, des emprunts seront souscrits pour les « opérations autofinancées » que sont la modernisation de la résidence Paul Adam et la construction de la Maison de Santé. En effet, ces projets généreront dans le premier cas des économies de fonctionnement, dans l'autre cas des recettes (loyers), qui permettront faire face aux annuités de remboursement.

Cette organisation permet d'affirmer que **ces emprunts ne représenteront aucun coût pour les contribuables villarois et n'empiéteront pas sur les crédits dédiés aux autres projets ou politiques communales.**

Le montant d'emprunt ouvert au budget correspond donc à ces seules opérations, pour un montant de 1,39 M€ (700 K€ pour la résidence Paul Adam et 690 K€ pour la Maison de Santé) qui s'ajoutera au tirage d'emprunt inscrit en restes à réaliser 2019 pour la Maison de Santé (318 K€).

Le graphique ci-dessous montre que l'encours de dette classique est amené à baisser considérablement, tandis qu'en parallèle, les emprunts Paul Adam et Maison de Santé montent en puissance sans mettre en péril la solvabilité de la commune car ils seront remboursés « à part ».

